

Compte rendu de séance

Séance du 29 juin 2020

L'an 2020, le 29 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, 72bis avenue de la Gare, sous la présidence de Gilles MICHEL, Maire.

Présents : M. Gilles MICHEL, Maire, Mmes : Céline AUBRY, Magali CLARY-NOIZET, Corine COLLIGNON, Fabienne KUNYS, Marie LAHR, Karine LAMBIN, Viviane MEUNIER, MM : Romuald COCU, Sébastien DI FIORE, Sébastien GIRARD, Arnaud HANNEQUIN, Stéphane JENNEPIN, Jean-Pierre LOUIS.

Absent excusé : M. LATHUIN Pascal qui a donné pouvoir à M LOUIS Jean-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 23 juin 2020

Date d'affichage : 23 juin 2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DES ARDENNES

le : 2 juillet 2020

et publication ou notification

du : 2 juillet 2020

A été nommé(e) secrétaire : Madame Céline AUBRY

Objet(s) des délibérations :

SOMMAIRE

FIXATION DU TAUX DES 2 TAXES - 2020_021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – 2020_022

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2020_023

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – 2020_024

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL – 2020_025

ADHÉSION AU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS – 2020_026

QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2020

Le Conseil Municipal approuve unanimement le compte rendu du 2 juin 2020.

FIXATION DU TAUX DES 2 TAXES réf : 2020_021

Vu le budget principal 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :
- Foncier bâti : 19.63%
- Foncier non bâti : 43.01%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 réf : 2020_022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion des finances du 22 juin 2020, comme suit ;

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 083 057.26 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 157 321.55 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 22 juin 2020,

Vu le projet du budget primitif,

Après en avoir délibéré,

-APPROUVE le budget primitif arrêté comme suit :

-au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

-au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 083 057.26 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 157 321.55 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS réf : 2020_023

Après étude des différents dossiers de demande de subvention des associations par la Commission des Finances qui s'est réunie le 22 juin 2020 avec un vote unanime favorable et après avoir entendu l'exposé de Madame Corine COLLIGNON, Adjointe aux finances, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions énumérées :

ASSOCIATIONS LOCALES

Association APEV : 1000.00 €

Association La Plaine ACCA : 250.00 €

Association Les Anciens Combattants : 400.00€

Association Entente Cyclos et Marcheurs : 1200.00 €

Association Les Grands Jeux : 1200.00 €

Association Fêtes et Animations : 8000.00 € (Mme Viviane MEUNIER n'a pas assisté au vote)

Association L'espérance Foot Vétérans : 500.00 €

Association Entente Bouliste : 500.00 € (Mme Marie LAHR n'a pas assisté au vote)

Association Gerspunsart-Omnisports : 900.00 €

Association Chasse Baransart : 500.00 €

Association Les Collectionneurs du Malbrough : 800.00 €

Association Les Amis de la Lutinière : 150.00 €

Association Les Petits Curieux : 250.00 €

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

Association SPA Filiale Ardennes : 120.00€
Amicale Des Donneurs de Sang : 150.00 €
Association Nouzon l'Age : 80.00 €
Association La Croix Rouge Française : 100.00 €
Le Souvenir Français : 150.00 €
Les Restos du Cœur : 300.00 €
Association sportive collège Rogissart : 150.00 €
Foyer Socio-éducatif collège Rogissart : 100.00 €
Association Prévention Routière : 100.00 €
Association LISA : 120.00 €
Association FLAP : 100.00 €
SAPAD : 200.00 €

Soit un total : 17 320.00 €

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES réf : 2020_024

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve unanimement, la création d'une commission d'appel d'offres :

Président : Gilles MICHEL – Maire ou son représentant

Membres Titulaires :

Monsieur Jean-Pierre LOUIS
Madame Marie LAHR
Monsieur Arnaud HANNQUIN

Membres suppléants :

Monsieur Romuald COCU
Monsieur Sébastien GIRARD
Madame Fabienne KUNYS

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL réf : 2020_025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement de l'agent d'accueil et propose au Conseil de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet.

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité **soit 15 votes** de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 20/35ème sous réserve de l'avis de la Commission Technique Paritaire et de dégager les crédits correspondants.

ADHÉSION AU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS réf : 2020_026

Les labels ayant un coût, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a adopté un système de financement classique, basé sur la cotisation obligatoire de ses membres à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette cotisation était jusqu'alors basée sur le volontariat des communes labellisées.

Conscient des difficultés financières rencontrées par les communes de petite taille, le montant des cotisations sera fonction de la démographie.

Pour les communes de 1000 à 3499 habitants, le montant de la cotisation sera de 175.00 €. Les communes devront régler leur cotisation au plus tard le 30 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide unanimement d'adhérer à ce label.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur JOUART qui souhaiterait acquérir le lavoir situé rue basse des Paquis.

À l'unanimité, le conseil décide de ne pas y donner une suite favorable.

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et des gestes barrières à mettre en place, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas tirer de feu d'artifice le 13 juillet.

Séance levée à 20 H 45

En Mairie, le 30 juin 2020

Le Maire

Gilles MICHEL

